

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison : sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 690 orgues ont été construites par cette Maison, dont 51 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ...

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New-York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations
Municipales Ltée."

132, rue St. Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

IL FAUT GUÉRIR

VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

TAROL



Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, le **CATARHÉ**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les **Affections graves ou légères des Poumons**.

25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes **Pâles, Faibles, Anémiques**, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

Dr Ed. MORIN & Cie, Limitée,
113, Côte de la Montagne, - - - - - **QUÉBEC.**

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinaires etendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMETRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitains.)

LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308¹/₂, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Or—fage
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 417. — Quarante-Heures, 417.

Partie officielle : Circulaire au clergé, 418. — Feu M. l'abbé J.-D. Beaudoin, 419.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'heure est à Dieu, 419. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les femmes et la loi du jeûne, 422. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : 424. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 425 ; Trois-Rivières, 426 ; Rimouski, 426 ; Winnipeg, 427. — LES LIVRES : 427.

Bulletin social : DOCTRINE : Les femmes et le droit de suffrage, 429. — FAITS ET ŒUVRES : Le Sacré-Cœur au Cap Rouge et à St-Alexandre, 432.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 11 mars. — III du Carême. Du dim.
Lundi, 12. — S. GRÉGOIRE I, le Grand, pape et doct.
Mardi, 13. — De la fête.
Mercredi, 14. — De la fête.
Jeudi, 15. — De la fête.
Vendredi, 16. — De la fête.
Samedi, 17. — S. PATRICE, év. et conf.
Dimanche, 18. — IV du Carême. Du dim.

QUARANTE-HEURES

11 mars, Ste-Marie de Beauce. — 13, St-Zacharie. — 15, St-Augustin. — 17, Frères de l'Académie Commerciale de Québec. — 18, Lauzon et Breakeyville.

PARTIE OFFICIELLE

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

FONDS PATRIOTIQUE

Archevêché de Québec,
1er mars 1917.

Bien chers Collaborateurs,

Pour la troisième fois, les autorités civiles font un appel à la charité publique en faveur de l'œuvre de secours dite *Fonds patriotique*.

Les fidèles connaissent bien cette œuvre, les graves motifs qui l'ont fait naître, les hautes influences qui l'appuient et l'universelle sympathie qui l'enveloppe. Ils répondront avec empressement au nouvel appel que je suis heureux de porter à leur connaissance et de proposer à leur généreux patriotisme et à leur charité chrétienne.

La guerre, en se prolongeant, n'épuise pas chez nos soldats un courage qui monte souvent jusqu'à l'héroïsme et qui s'alimente à des sources fécondes. Pourquoi notre charité serait-elle moins tenace que leur courage ? Ils persévèrent dans le don d'eux-mêmes à la patrie ; pourquoi nous lasserions-nous de donner au moins de notre superflu, et même un peu de notre nécessaire pour aider les familles qui ont perdu leur appui ?

Pour simplifier autant que possible ces appels à la charité, on a décidé d'unir cette année les deux œuvres du Fonds patriotique et de la Croix Rouge, et de les faire partager toutes les deux, dans une mesure équitable, au produit de la collecte qui va se faire prochainement. Notre aumône enveloppera ainsi d'un même geste de compassion le soldat blessé et sa famille en détresse.

Vous voudrez bien, comme l'an dernier, donner votre généreux concours à ceux qui vont organiser cette collecte de 1917. Au besoin, prenez les généreuses initiatives que votre zèle et votre expérience pourront vous suggérer, afin d'assurer le succès d'une si louable entreprise.

C'est mon désir que toutes les paroisses fassent leur part dans ce grand travail de charité, et c'est mon vœu que la générosité des fidèles de ce diocèse ne le cède à aucune autre dans la noble rivalité et la patriotique émulation des cœurs qui s'ouvrent et des mains qui donnent.

Je vous prie, chers Messieurs, de croire à mes sentiments tout dévoués en N.-S.

† L.-N. CARD. BÉGIN,
Arch. de Québec.

FEU M. L'ABBÉ J.-D. BEAUDOIN

M. l'abbé Joseph-D. Beaudoin, curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec, décédé à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang le 5 mars, était membre de la Société Saint-Joseph et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Alphonse GAGNON, ptre.

Archevêché de Québec, 5 mars 1917.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

L'HEURE EST A DIEU

Tous les temps et tous les moments sont à Dieu. C'est lui qui les dispense et en reste le maître. C'est à lui qu'il en faudra rendre compte.

Mais il est vrai de dire cependant de certaines heures de l'histoire du monde qu'elles sont particulièrement à Dieu, soit parce que l'intervention divine semble en prendre plus manifestement le contrôle absolu, soit parce que l'impuissance des hommes s'avoue plus franchement à elle-même n'en pouvoir diriger le cours, qu'elle remet comme forcément à Dieu.

Telle est l'heure présente. Si l'intervention divine n'y apparaît pas encore, à nos yeux troublés et même aveuglés, dans tout son éclat, il y a comme un pressentiment que cette intervention va se révéler, car jamais plus grand effort humain ne s'est manifesté aussi radicalement impuissant à diriger le cours des événements.

Oui, comme elle devient de jour en jour plus manifeste la pauvre impuissance humaine ; et elle apparaît d'autant plus profonde, d'autant plus radicale, d'autant plus irrémédiable, qu'elle a accumulé, dans un suprême effort, tous ses moyens, toutes ses richesses. Ce suprême effort n'a obtenu, depuis bientôt trois longues années, que des ruines, que des deuils, que des morts.

Impuissants à maintenir la paix contre un ennemi qui comptait uniquement profiter de la guerre, les peuples n'ont pu encore

ni repousser cet ennemi en s'unissant contre lui, ni se mettre à l'abri de ses incursions homicides. Et lui non plus, le peuple des invasions barbares, réapparues soudain en pleine Europe du vingtième siècle de l'ère chrétienne, n'a pu obtenir aucun de ses buts de guerre. Il a réussi à accumuler plus de ruines, à faire verser plus de sang, à multiplier plus de morts qu'on n'en a vu dans aucune guerre précédente, mais c'est tout. Il n'a pu s'assurer aucune possession nouvelle ; il n'a pu ni imposer ni obtenir la paix. C'est peut-être lui, de toutes les grandes nations, qui a le plus souffert de la guerre ; bien qu'il ait porté ses déprédations hors de ses frontières, il a vu se changer à son détriment la proportion existant entre ses forces et celles de ses ennemis.

Il a mis, il est vrai, sa confiance en un dernier moyen, par lequel il entend violer à son profit les dernières restrictions au droit international. Mais ici encore, son impuissance à obtenir aucun résultat avantageux pour lui semble devoir être d'autant plus manifeste, que sa puissance de destruction se montre plus audacieuse et plus redoutable. D'autres peuples menacent de se lever contre lui et y seront peut-être forcément amenés ; et l'on verra ainsi s'étendre le fléau de la guerre en cherchant à y mettre fin. Ceux qui avaient compté rester en dehors du conflit, vont y être entraînés, et ceux qui avaient escompté d'en profiter en souffrent déjà cruellement.

Jamais l'impuissance des hommes les plus puissants, jamais l'imprévoyance des sages les plus réputés et les plus confiants en eux-mêmes ne sont apparues plus manifestes. Ceux qui croyaient pouvoir habilement éviter la guerre l'ont vu fondre sur eux ; ceux qui croyaient en sortir victorieux et plus puissants s'y trouvent pris comme à leur propre piège ; ceux qui avaient espéré en circonscrire les ravages se sont trouvés les uns entraînés dans le gouffre, les autres à la veille d'y être entraînés. Tous parlent de la paix et tous la désirent : mais personne n'est capable encore d'en déterminer un peu pratiquement les conditions possibles selon la justice et l'équité, personne, si ce n'est le représentant de Celui que les peuples ont voulu congédier de leurs sociétés avec sa vieille loi ; avec ce Décalogue, qu'il avait donné à son peuple comme la charte éternelle de ses devoirs et de ses droits, après l'avoir arraché au joug d'une barbarie très savante, très cultivée, et aussi

très écrasante, au joug du peuple barbare, très puissamment organisé, de l'Égypte.

C'est pour avoir abandonné ce même Décalogue, code de la justice et du progrès, qui ne peut pas plus être omis que réimplacé, que les peuples se voient aujourd'hui menacés d'une nouvelle servitude aussi cruelle que l'ancienne. C'est vers cette servitude qu'ils se sont d'eux-mêmes longtemps précipités, sans le savoir, en s'éloignant des sentiers de l'équité que Dieu lui-même leur avait tracés du haut du Sinaï. C'est pour échapper à cette servitude aussi redoutable que l'ancienne, qu'ils traversent aujourd'hui une nouvelle mer rouge, la mer de sang et de feu, à travers laquelle les poursuit un nouveau Pharaon, qui va s'y engouffrir, espérons-le, avec toute l'armée de ses ambitions écrasantes.

Les peuples reverront-ils, après le passage de cette mer rouge, un nouveau Sinaï? retrouveront-ils à travers le désert où ils se sont égarés en choisissant leur voie et en s'écartant des voies marqués par Dieu, la terre de paix, qu'ils espèrent, mais que Dieu n'a promise qu'à ceux qui lui restent fidèles? Dieu leur a-t-il assez fait voir l'inanité de leurs ambitions, la perversion de leurs voies d'orgueil et de cupidité? Leur a-t-il fait assez mesurer l'étendue de leur impuissance et les dangers de leurs égarements? Ont-ils assez expié de leurs larmes et de leur sang versés, de leurs vies sacrificiées, de leurs jeunes gens immolés, leur crime d'avoir "dit à Dieu : retirez-vous de nous, nous ne voulons plus reconnaître vos voies. Quel est ce Tout-Puissant pour que nous le servions? à quoi nous servirait-il de le prier?" — *Qui dixerunt Deo : Recede a nobis et scientiam viarum tuarum nolumus. Quis est Omnipotens ut serviamus ei? et quid nobis prodest si oraverimus illum?* (Job, 20, 14 et 15).

Car tel fut bien, à des degrés divers, le crime de tous les peuples, depuis deux siècles surtout, d'avoir voulu rejeter Dieu de leur vie publique et nationale. C'est ce crime, que le clairvoyant cardinal Pie estimait le plus grand de tous les âges, que Dieu punit présentement par la plus terrible guerre de tous les siècles.

Mais comme Dieu ne permet jamais le châtement que pour manifester avec plus d'éclat sa miséricorde, comme sa justice est toujours l'instrument de sa bonté, nous pouvons espérer que cette toute-puissante bonté resplendira bientôt sur le monde après le

déluge de misères où les hommes viennent de se plonger, sans en pouvoir sortir.

Lorsque toute l'impuissance et toute la misère humaines sont bien mises à nu, on a raison d'espérer que l'heure de Dieu approche. L'extrême misère,—mais la misère humiliée, repentante et priante, non la misère orgueilleuse et suffisante — appelle comme irrésistiblement la grande miséricorde, celle dont toutes les nations grandement coupables ont bien grandement besoin.

J.-A. D'A.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LES FEMMES ET LA LOI DU JEÛNE

Les femmes, qui ont atteint l'âge de cinquante ans, sont-elles tenues de jeûner ?

Saint Alphonse, dans sa Théologie morale (liv. III, n. 1037), rapporte que les uns avec Sanchez nient cette obligation, parce que les femmes vieillissent plus vite que les hommes ; les autres avec Laymann, Elbel et Lacroix affirment cette obligation, parce que c'est un fait d'expérience que les femmes, comme elles ont besoin de moins de nourriture, peuvent sans inconvénient pour leur santé jeûner plus facilement que les hommes. Puis le saint Docteur ajoute : " Je n'ose pas condamner la première assertion, mais je n'ose pas la dire probable, quand je vois Laymann, Elbel et Lacroix avec d'autres auteurs la rejeter tout à fait ".

Par conséquent, saint Alphonse, fidèle à son principe que dans cette matière il faut tenir un très grand compte de l'opinion des hommes prudents, n'ose pas contredire Laymann, Elbel et Lacroix, qui nient toute probabilité à l'opinion qui prétend que les femmes de cinquante ans ne sont pas tenues de jeûner.

Or, quelle est, dans l'espèce, l'autorité de Laymann, Elbel et Lacroix ? Ballerini, dans les annotations faites à la Théologie morale de Gury, nous dit que Laymann cite tout simplement l'autorité de Sanchez. Cependant saint Alphonse fait remarquer que Sanchez parle de cette question dans deux ouvrages. Dans le plus ancien, son traité du Mariage, il propose d'une manière dubitative, ou mieux il déclare probable en théorie mais non sûre en pratique, l'opinion qui exempte les femmes de cinquante ans de l'obligation de jeûner. Mais, dans son opuscule *Consiliorum*, qui est plus récent, il enseigne cette doctrine d'une manière abso-

lue. Par conséquent, Laymann se trompe quand il nous dit que Sanchez prétend que l'opinion exemptant les femmes de cinquante ans de l'obligation de jeûner n'est pas probable. Quant à Lacroix et Elbel, ils s'appuient sur le dire de Laymann (1).

Voilà, conclut Ballerini, l'autorité des auteurs que saint Alphonse n'ose pas contredire, et c'est la raison pour laquelle il enseigne que les femmes ne sont exemptées de jeûner qu'à l'âge de soixante ans.

Aussi avec Sanchez beaucoup d'auteurs récents, Ballerini (Gury-Ballerini, vol. I, n. 509, note a), Sabetti (n. 337), Haine (vol. I, p. 514), Bucceroni (vol. I, n. 1619), Capellmann (p. 93), Noldin (vol II, n. 687), Ærtyns (vol. I, liv. IV, tr. II, n. 19), Zaninetti (vol. III, n. 1604), Vives (n. 359), Frassinetti (vol. I, n. 258) et Ferreres (vol. I, n. 509), enseignent que les femmes, qui ont cinquante ans, ne sont pas tenues de jeûner. Or saint Alphonse (Théol. mor., liv. III, n. 1031) affirme que dans les questions de jeûne et d'abstinence l'autorité des auteurs équivaut à la probabilité intrinsèque, puisqu'il s'agit de choses, dont l'appréciation dépend beaucoup du jugement des hommes prudents.

De plus, comme tous l'admettent, les femmes vieillissent plus vite que les hommes, et la femme de cinquante ans est considérée comme aussi vieille que l'homme de soixante ans. Or la vieillesse est une maladie qui exempte de l'obligation de jeûner.

Mais, dit-on, les femmes après le retour de l'âge deviennent plus fortes et jouissent d'une meilleure santé.

Le docteur Blanc, cité par Ferreres, répond que ce changement pour le mieux se réalise rarement, et que généralement après le retour de l'âge les premiers signes de vieillesse ont coutume de se manifester très promptement.

Donc on peut en sûreté de conscience soutenir que cette doctrine, qui exempte les femmes de cinquante ans de l'obligation de jeûner, est solidement probable, et, par conséquent, on peut en pratique la suivre et l'enseigner sans aucune crainte.

Abbé C.-N. GARIÉPY.

(1) Nous avons vérifié les assertions de Ballerini en compulsant les textes des auteurs cités.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Chez les Pères du Saint-Sacrement. — Le nouveau monastère que les RR. Pères du St-Sacrement ont fait construire sur le chemin Ste-Foy, est terminé depuis quelques semaines. Le 19 février dernier, vingt-deux jeunes religieux de Montréal, arrivaient à Québec et prenaient possession de la nouvelle maison qui servira désormais de Noviciat aux Pères du St-Sacrement. Le soir même commençait pour la communauté cette vie régulière d'adoration eucharistique qui est le but essentiel de l'Institut. Sa Grandeur Mgr Roy avait bien voulu se rendre chez les RR. Pères pour cette circonstance, et il a inauguré lui-même l'exposition perpétuelle du Saint-Sacrement dans ce nouveau Cénacle.

Assemblée de la St-Vincent de Paul. — Dimanche soir, le 4 mars, la Société de St-Vincent de Paul de Québec a tenu son assemblée générale dans la salle du Patronage, Côte d'Abraham. M. C.-J. Magnan, président général, donna d'abord un résumé des œuvres accomplies par les 33 conférences françaises de cette société dans la ville de Québec.

Actuellement, la société compte 1,245 membres actifs, 596 membres honoraires, 47 aspirants et 3,093 bienfaiteurs. 181 membres ont été admis cette année ; 17 sont décédés et 78 se sont retirés.

On a secouru 539 familles pauvres comptant 2,225 personnes. Les recettes de l'année sont de \$23,625.47 ; les quêtes hebdomadaires des séances ont rapporté \$1,500. ; les dons particuliers \$4,617, et les recettes de diverses provenances \$10,052. \$20,345,87 ont passé en secours divers, de telle sorte qu'il reste en caisse une balance de quelques milliers de piastres.

M. Magnan a annoncé aussi que la chapelle du Patronage Laval sera bénite le 25 avril prochain.

Après ces quelques remarques de M. le président général, le R. Père Hudon, curé de N.-D. du Chemin, fit à la nombreuse assistance une très intéressante causerie sur l'économie.

Décès d'une religieuse. — A l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, dimanche soir, le 4 mars, est décédée à l'âge de 85 ans, Marie-Catherine Roger, dite Sœur Marie de la Nativité. La défunte était née à Ste-Claire de Dorchester et comptait de religion 66 ans, 4 mois et 8 jours.

La défunte était bien connue dans la ville de Québec à cause de sa grande charité envers les pauvres.

La Révérende Mère de la Nativité s'est dévouée aussi à l'éducation des écoliers pauvres. Nombre de prêtres, d'avocats, de médecins, etc., lui doivent leur instruction. Avec les profits

d'un petit " bazar " qu'elle organisait tous les ans, elle trouvait moyen de tenir à l'étude quinze, vingt écoliers ou plus. C'est cette œuvre qui, se développant, est devenue, il y a quatre ans, l'École Apostolique.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Le prédicateur du Carême à Notre-Dame est M. l'abbé Thellier de Poncheville, aumônier militaire dans l'armée française, décoré de la légion d'honneur et de la croix de guerre pour ses actes héroïques sur le champ de bataille.

Le distingué prédicateur, maître dans l'art de dire comme il l'est dans l'art d'écrire, a donné sa première conférence sur le devoir tel que la guerre l'a réappris aux hommes. A cette conférence la renommée de l'éloquent prêtre-soldat a attiré une foule telle que Notre-Dame n'en avait pas vue depuis les jours du Congrès eucharistique de 1910.

— A la cathédrale ce sont, cette année encore, de jeunes prêtres, la plupart professeurs dans l'une ou l'autre des maisons d'enseignement secondaire du diocèse que Mgr Bruchési a appelés à prêcher la station quadragésimale. Ce sont, tout à tour, MM. les abbés P. Gareau, du collège St-Jean, A. Gariépy, du collège de l'Assomption, E. Lambert et L. Verschelden, du Séminaire Ste-Thérèse, O. Roland, P. S. S., A. Dechènes, vicaire au St-Enfant-Jésus.

— Une nouvelle lettre de Mgr l'Archevêque de Montréal condamne avec une grande vigueur la folie de la mode féminine, l'assistance à certains spectacles et la participation à certaines danses.

— Le curé de Varennes, M. l'abbé Jean-Louis Gaudet, est décédé le 27 février, après un mois et demi de maladie, à l'âge de 68 ans. Le défunt était né à Saint-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, le 6 novembre 1849. Il fut ordonné prêtre le 14 septembre 1873. Il fut curé de St-Hyppolite de Kilkenny (1876-1887), de L'Acadie, (1887-1902), de St-Constant (1902-1905), de Terrebonne, puis ensuite de Varennes.

Les funérailles ont eu lieu à Varennes au milieu d'un grand concours de fidèles et du clergé.

La messe de requiem fut chantée par M. l'abbé J.-M. Melanson, neveu du défunt, assisté de M. l'abbé Geoffrion et du R. P. Jodoin, O. M. I. tous deux natifs de Varennes.

Mgr Bruchési assistait au trône accompagné de MM. les chanoines Mesnard et Pauzé et de M. l'abbé Collin, ancien curé de S.-Jean.

A l'absoute, Sa Grandeur a prononcé l'oraison funèbre du pieux et vénéré défunt, Monseigneur prit pour texte cette parole de N.-Seigneur: "Votre Père qui voit tout dans le secret vous le rendra."

L'inhumation a eu lieu dans la crypte de l'église.

A l'issue de la messe Mgr l'archevêque a annoncé que M. l'abbé Féréol Jobin, professeur de rhétorique au Collège de l'Assomption, succéderait à M. l'abbé Gaudet.

— Le comité central de l'A. C. J. C. vient de faire connaître au public le résultat de la campagne de souscription inaugurée le 21 décembre 1914 en faveur des écoles bilingues de l'Ontario. Il a recueilli pour l'Association canadienne française d'éducation de l'Ontario la somme de \$52,457,85, et sur demande spéciale des souscripteurs \$575.00 pour le journal le *Droit*.

— Des citoyens de Lachine contestent la légalité du règlement voté en janvier dernier et qui a fait disparaître par dix-sept voix de majorité le régime de prohibition. Des procédures sont prises à l'effet de faire annuler ce règlement.

Les raisons alléguées par les requérants sont que la procédure prescrite par la loi n'a pas été suivie ; que plus de dix-sept votants n'étaient pas sujets britanniques ; qu'un votant qui a prétendu être un nommé Nicolas Folino, a donné son vote, mais que en réalité Folino est mort ; que des personnes, opposées au régime de prohibition alors en vigueur, ont fait circuler des sommes d'argent considérables entre les mains des électeurs ; que le bulletin était ambigu à un tel point qu'un très grand nombre d'électeurs ont cru voter pour le règlement de prohibition alors qu'ils ont découvert par la suite, après un examen attentif du bulletin qui leur avait été donné, que leur vote avait été enregistré contre le dit règlement, ce qui était contraire à leur intention.

— Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception envoient un nouveau groupe de cinq religieuses, à Canton, pour prendre soin des lépreux et des orphelins.

Il y a douze ans, six religieuses de cette communauté portaient pour aller sacrifier leur vie en prenant soin des lépreux et des orphelins de l'Extrême-Orient. Depuis lors une d'entre elles est décédée.

Les Trois-Rivières.—Le Saint-Siège a conféré récemment à l'Honorable Sénateur H. Montplaisir la dignité de commandeur de l'Ordre de St-Grégoire le Grand. C'est un honneur bien mérité pour le concours puissant qu'il a donné au développement de l'œuvre du Sanctuaire de Notre-Dame du Cap, et le ferme appui qu'il a prêté constamment au soutien des droits des minorités dans le sénat canadien.

Rimouski.— M. l'abbé Ph. Moreault, curé de Notre-Dame du Lac (Témiscouata), a célébré ses noces d'or sacerdotales. A cette belle fête religieuse assistaient S. G. Mgr Blais, Mgr Dugal, P. D., vicaire général de Chatham, ainsi que plus de quarante prêtres avec les paroissiens de Notre-Dame du Lac. M. l'abbé Moreault est curé de cette paroisse depuis 1882.

Ad multos annos.

Winnipeg. — Dans une circulaire adressée à son clergé, en date du 12 février, Mgr Sinnott, annonce qu'il a nommé vicaires généraux Mgr A.-A. Cherrier, P. A., curé de l'Immaculée-Conception, et M. l'abbé John Blair. Ce dernier remplira en même temps les fonctions de chancelier.

— On est en train de voter au parlement du Manitoba un projet de loi concernant la réorganisation de l'Université de la Province. C'est une évolution dans le sens *étatiste* et anti-catholique que l'on fait subir à cette Université dont le collège de St-Boniface est partie intégrante.

LES LIVRES

Catalogue de publications en français de la division des Mines et de la Commission géologique. Ottawa, Imprimerie du gouvernement, 1917. Brochure de 16 pages.

Voici une brochure qui rendra service à ceux qu'intéresse la bibliographie de nos livres canadiens. Ce catalogue donne la liste de tous les ouvrages français publiés par la Division des Mines et de la Commission géologique, du ministère des Mines du Canada. Un grand nombre de ces ouvrages sont épuisés, cependant il est toujours intéressant d'en connaître la nomenclature complète et la date de publication.

Ce catalogue a été préparé par M. Marc Sauvalle, chef de la division de Publication et de Traduction de la division des Mines à Ottawa.

Nos volontaires sous les armes. Des chiffres et la vérité. Brochure de 40 pages, publiée par *La Presse* de Montréal.

Cette brochure est une compilation d'articles parus dans le journal *la Presse*, de Montréal. Le but de ce travail est essentiellement patriotique : prouver par des chiffres irrécusables que les Canadiens-Français font leur part dans la contribution du Canada à la guerre actuelle. Cette brochure a été publiée dans les deux langues officielles du pays pour lui permettre d'atteindre mieux ceux qui ont mis en doute notre loyauté.

Nos remerciements au grand quotidien de Montréal pour l'envoi d'un exemplaire.

R. P. SUAU, S. J. *La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ* d'après le texte des Évangiles. Toulouse (Apostolat de la Prière, 9 rue Montplaisir) et Paris, (Librairie J. de Gigord, 15 rue Cassette). Vol. in-12 de XIX-275. Prix : 3 francs.

La source la plus pure, en même temps que la plus profonde et la plus savoureuse, de la vie de Notre Seigneur se trouvant dans les Évangiles, le P. Suau a établi de ceux-ci une traduction aussi littérale que possible qu'il a ensuite fondue en un seul récit. Les connaisseurs verront comment il a su, pour l'harmonisation des récits, la traduction des passages difficiles et les notes, utiliser les travaux les plus sûrs et les plus récents, tout en restant simple, rapide et clair.

Dans l'idée du P. Suau, ce volume devait être le manuel commode et sans cesse consulté des étudiants et lecteurs cultivés pour qui il a déjà écrit deux autres ouvrages, publiés chez les mêmes éditeurs, *la Foi chrétienne* et *la Vie chrétienne*, et qui, désireux d'une solide instruction religieuse, veulent alimenter leur foi et leur vie chrétienne aux vraies sources.

M. L'ABBÉ CL. PEYROUX. *Les plus belles lettres de consolation*. Préface de M. l'abbé Thellier de Poncheville. Paris (Librairie J. de Gigord, 15 rue Cassette). Fort vol. in-12 de 464 pages. Prix : 3.75 francs.

Est-il besoin de souligner l'opportunité d'un tel ouvrage à l'heure où il n'est guère de familles qui n'aient été atteintes par le deuil ? Ces lettres extrêmement variées sont empruntées à toute la littérature chrétienne depuis les origines jusqu'à nos jours. Le choix a été des plus judicieux. Alors que les lettrés se plairont à chercher dans ces pages un curieux sujet d'étude, les âmes endolories trouveront un puissant réconfort dans le rappel des grandes espérances chrétiennes que leur redira la voix des saints et de nos écrivains les plus autorisés : de saint Jean Chrysostôme, saint Augustin, saint Bernard, saint Ignace de Loyola, sainte Thérèse, saint François de Sales, sainte Chantal, M. Olier, Pascal, Bossuet, Fénelon, J. de Maistre, Lamennais, Guizot, Lamartine, Ravignan, Vinet, Gerbet, Lacordaire, Dupanloup, Eugénie de Guérin, Gratry, Montalembert, Ozanam, Veuillot, Bougaud, Perreyve, Newmann, Gay, d'Hulst, Didon, de Tourville, etc.

Nos lecteurs liront surtout avec intérêt la belle préface de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

S. COUBÉ. *Les Enfants héroïques*. France d'hier, France d'aujourd'hui. Paris (Librairie J. de Gigord, 15 rue Cassette). Vol. in-18 de 208 pages. Prix : 2 francs.

Ces pages sont l'épopée alerte et charmante du patriotisme de l'enfant à travers l'histoire de la France, depuis les damoiseaux du moyen-âge jusqu'aux gosses de nos jours.

Ceux-ci occupent naturellement la place la plus considérable. Fièrement campés au premier plan, ils montent la garde à la frontière, se battent comme des lionceaux et meurent héroïquement comme leurs grands frères les poilus au cri de : Vive la France !

Les petits se passionneront pour ces silhouettes finement dessinées d'enfants de leur âge, gentils et blonds comme des pages, ébouriffés comme des gosses de Poulbot et graves comme des grenadiers de Raffet.

Et les grands ne verront pas sans attendrissement tant de grâce unie à tant de vaillance, toute la fleur de la France, tout son espoir, tout son amour.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

Il
Le vi
calcitr
d'oppo
A
de fon
place
C
tes, ob
gouver
fondé.
tout de
la véri
Il
jection
fait na
Et
la mes
vernen
ce text
"
ni d'au
minin
devoir
Si vou
nure d
C
nien c
lic Enc
janvier

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LES FEMMES ET LE DROIT DE SUFFRAGE

Il est donc décidé que les femmes voteront dans Ontario. Le vingt-sept février, le premier ministre Hearst, d'abord récalcitrant, a cédé sous la poussée combinée de ministériels et d'oppositionnistes influents.

A ce sujet, *l'Action Catholique* du six mars publie un article de fond, d'une remarquable portée doctrinale, qui trouve de droit place en ces pages du bulletin social :

Ce n'est pas ce nouveau succès des revendications féministes, obtenu par le forçement de la main plutôt complaisante du gouvernement Hearst, qui en démontrera la sagesse ou le bien-fondé. On sait fort bien que la victoire, dans le champ clos surtout de la politique séculière, n'est pas toujours là pour consacrer la vérité des causes qui sont victorieuses.

Il y a donc lieu, comme toujours, d'élever ici de graves objections, tirées des réserves nécessaires que le suffrage féminin fait naître devant des esprits un peu exercés.

Et tout d'abord, voici le *Globe*, de Toronto, qui, à l'appui de la mesure, se met en devoir de chapitrer ses lecteurs et le gouvernement sur l'éternelle démocratie. Plus loin, il ose publier ce texte, que n'eût pas désavoué Jean-Jacques :

"Le droit de vote n'est pas le cadeau d'aucun gouvernement ni d'aucune classe. C'est un droit du sexe masculin et du sexe féminin chez tous les peuples se gouvernant eux-mêmes. C'est un devoir que pas un homme et pas une femme n'ont le droit d'abdiquer". Si vous pensez autrement, eh bien ! c'est que vous avez une tournure d'esprit *"héritée d'un âge de despotisme" !*

Comme on le voit, la théorie extrême du journal torontonien confirme absolument le témoignage de la savante *Catholic Encyclopedia*, cité par la *Semaine Religieuse de Québec* du 4 janvier ; l'idée qu'il y a au fond du suffrage féminin se rattache

authentiquement à l'individualisme destructeur de la famille et de la société proclamé en 1789. Il ne faut pas cesser de dire, de proclamer, de crier qu'à cette date néfaste, la famille, principe social par excellence, est entrée en lutte avec l'individu, ou le moi. Et c'est cette théorie-là que Montesquieu, le grand ancêtre des tenants du régime constitutionnel, a mise à la base de son livre spécieux et funeste, *l'Esprit des Lois*. Tout de suite, il s'est trouvé des disciples pour vouloir pousser à leur conclusion dernière les funèbres fantaisies du maître : Olympe de Gouges et la citoyenne Fontenay, appuyés par le marquis de Condorcet, se mirent à prêcher " *les droits de la femme* ", c'est-à-dire l'égalité politique des sexes sans condition.

Il faut donc conclure que la théorie du *Globe* jette un discrédit fatal sur la cause du suffrage féminin telle que présentée par nos suffragettes canadiennes. Elle est fautive, pour deux raisons : le *Globe*, d'abord, ne veut pas que le droit de vote soit un cadeau de l'autorité civile, laquelle aurait le devoir de l'accorder aux citoyens les plus méritants avant tous les autres. — en quoi il contredit la saine philosophie : en second lieu, le *Globe* la fait dériver — il ne pouvait faire autrement — de la démocratie révolutionnaire. Double raison par conséquent, de se méfier d'une réforme coupable, du reste, d'autres méfaits.

Le lecteur a vu à quels principes attribuer l'émancipation politique de la femme. C'était la question à résoudre en première place.

La question *objective* posée et résolue, venons-en à la question *personnelle*, qui est ici d'essentielle importance. En d'autres termes quelles femmes réclament ici le droit d'aller aux urnes ?

Les suffragettes ontariennes ont suivi la trace de leurs devancières de l'Ouest. Et les suffragettes de l'Ouest canadien se sont guidées d'après leurs devancières de l'Ouest américain. Voilà la genèse du " suffragisme ", au Nouveau-Monde.

Raison de plus d'être méfiant. Car, ce ne sont pas les femmes les mieux rangées, les plus fidèles à leurs devoirs, les plus chrétiennes qu'ont dit, dans la république voisine : Egalons les hommes dans la politique. Les revendications féministes aux

Eta
les
athé
chez

men
quis
scan
adjr

me,
rend
tion
prép
à la
qui
mille
Tore
de v
sembl
exigi
prov
légèr
mas

pas
gnit
tera
urne
form
chan
l'adi
État
fait
des
parn

Etats-Unis ont pris naissance dans les universités mixtes, parmi les *déclassées* d'un enseignement égalitaire et neutre, ou plutôt athée. Et ces femmes ont trouvé tout de suite des adeptes faciles chez l'immense foule des *divorcées* du pays voisin.

Nous ne disons pas que toutes les suffragettes sont, moralement, de tristes personnages. Mais nous soutenons un fait acquis, quand nous disons qu'une éducation faussée et le divorce scandaleux qui sévit outre-quarante-cinquième ont été les deux adjoints principaux du féminisme américain.

Il n'en pouvait être autrement. Si vous faites voter la femme, il faudra qu'elle suive le mouvement politique, qu'elle se rende aux batailles du forum, qu'elle prenne part aux compétitions des partis, qu'elle se mette aussi, tôt ou tard, en frais de préparer et de soutenir sa propre candidature. Or, cela répugne à la généralité des femmes soucieuses de leurs graves devoirs et qui trouvent qu'elles ont assez de leur très lourde tâche de famille. Sur 35,000 femmes inscrites sur les listes municipales à Toronto, on rapporte que mille seulement ont usé de leur droit de vote aux dernières élections municipales. Des constatations semblables ont été recueillies aux États-Unis. Pourquoi, alors exiger de la femme sérieuse et chrétienne qu'elle sorte de son rôle providentiel, afin de faire plaisir à un petit nombre de femmes légères, désœuvrées, bruyantes ou jalouses du bulletin de vote masculin ?

La politique, les chiffres cités plus haut le disent assez, n'est pas le lot normal de la femme. Et la femme soucieuse de sa dignité ne voudra jamais s'en mêler activement. La politique restera donc ce qu'elle est, nonobstant l'admission de *Fœmina* aux urnes électorales. Le *Mail and Empire*, de Toronto, l'admettait formellement, dans un article du 1er février. Même, il y a des chances que les mœurs politiques s'abaissent encore, du fait de l'admission des femmes à la politique, dans les provinces et les États où l'esprit chrétien va s'attiédissant de plus en plus. De fait on a relevé aux États-Unis, dans le Colorado par exemple, des cas de corruption électorale nombreux et des plus graves parmi l'électorat féminin.

Sir Lomer Gouin avertissait publiquement les médecins, devant la *Canadian Public Health Association*, à Québec, l'automne dernier, qu'entrer aujourd'hui dans la politique, c'est prendre rang "dans la grande armée des suspects". C'est justement ce à quoi l'on expose la femme, en lui octroyant le suffrage. Nos luttes politiques sont faites si souvent de rivalités mesquines et de compétitions haineuses ! Il est impossible que la fièvre des élections soit pour la femme chrétienne, l'épouse, la mère, ou celle qui se prépare à le devenir, une situation naturelle, une passion inoffensive !

Et le véritable esprit politique, malgré tout ce qu'en peut dire le *Globe*, persistera quand même à vouloir laisser la femme exclusivement aux œuvres qui sont les siennes, les œuvres reposantes et réparatrices du foyer chrétien !

FAITS ET ŒUVRES

LE SACRÉ-CŒUR AU CAP ROUGE ET A ST-ALEXANDRE.

Cela va bien. Poursuivant ses divines conquêtes, le Sacré-Cœur s'est emparé tout récemment de deux nouvelles positions. Elles tombent de plus en plus facilement entre ses mains divines, et l'on entrevoit le jour prochain du triomphe final, où Il commandera à toutes les paroisses, sans exception, dans notre diocèse.

La paroisse et la municipalité du Cap-Rouge appartiennent donc officiellement au Sacré-Cœur, depuis le dimanche, 18 février. Une retraite de huit jours, ce qu'on appellerait les travaux d'approche du divin conquérant, sous la conduite du P. Robichaud, excellent stratéliste, suffit pour gagner toutes les volontés et tous les esprits (voilà ce que les howitzers ne sauraient obtenir) ; et le dimanche en question, à l'heure du soir, le curé et le maire, avec un touchant accord, soumettaient sans conditions au règne glorieux du Maître, l'un sa paroisse et l'autre sa commune.

Une heure avant, dans tous les foyers, chaque famille avait tenu comme telle à faire aussi son acte d'allégeance. L'Église, la société, la famille, trinité sociale formant unité dans le cœur adorable, gage et touchant symbole de l'harmonie et de l'union qui doivent toujours exister entre elles.

A St-Alexandre, les choses se passèrent à peu près de même façon. Triduum, par le R. P. Pierre, capucin, et, le quatre de mars, consécration de toutes les familles. Le conseil municipal ne tardera pas, nous dit-on, à mettre ses délibérations sous la protection efficace du Cœur de Jésus.

MA

DU

So

ET

COMPAGNIE CHINOISE QUÉBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITS SECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

FONDÉE AU CANADA EN 188

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

"VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest. MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

curé
bibli
dist
cent
et ur

1600
qu'o

ment
tion

L
47,

LA
L

177

Editeu
Grad
sépultu
vêque

Artic

Spéc
scolaire

CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

LA LIBRAIRIE GARNEAU
47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS
LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL
177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ues.

bandeliers
lure artis-
en argent.
nis inalté-

AL.

INONS
néotropie.

EC

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD
53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5502 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc.,
Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR^e

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

**ACHETEZ
— VOS —**

FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

— — — — —
QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU**
et **LEVIS RUE EDEN**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles